

**12-12-2024**      **PROVINCE DE QUÉBEC**  
**MRC DE LA MATAPÉDIA**  
**MUNICIPALITÉ DE SAINT-CLÉOPHAS**

À une séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Cléophas convoquée par Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière, tenue le 12 décembre 2024 à 19h00, au 356, Principale à laquelle séance:

Sont présents: Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire  
Monsieur Michel Hallé, conseiller au siège #1  
Madame Franciska Caron, conseillère au siège #2  
Madame Hélène Dumont, conseillère au siège #3  
Madame Micheline Morin, conseillère au siège #4  
Madame Jacinthe Gauvin, conseillère au siège #5  
Monsieur Réjean Hudon, conseiller au siège #6

Est absent:      Monsieur Jean-Paul Bélanger, maire

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Jean-Paul Bélanger, maire. Madame Katie St-Pierre, directrice générale et greffière-trésorière est aussi présente.

Monsieur le maire déclare la séance ouverte par la lecture de l'ordre du jour.

**212-2024**

**Adoption de l'ordre du jour**

Proposé par madame Franciska Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté tel que lu et tel que décrit ci-bas, dont l'ajout du point 4 a) Soumission – Tracteur.

**ORDRE DU JOUR**

1. Mot de bienvenue
2. Vérification du quorum
3. Lecture et adoption de l'ordre du jour
4. Emprunt au fond de roulement  
Conditions – Achat d'un tracteur et d'équipements  
a) Soumission – Tracteur
5. Contrat pour prêt d'équipement – Sonic
6. Réception définitive totale des travaux – Reconstruction de la route  
Melucq – PAVL – TFJ63943 et TECQ 2019-2023  
Dossier MRC numéro: 7,3-7090-19-31
7. PRABAM
8. Questions de l'assemblée
9. Levée de la réunion

**213-2024**

**Emprunt au fond de roulement pour l'achat d'un tracteur et d'équipements**

Attendu que l'article 1094 du *Code municipal du Québec* (CQLR, c. C-27.1) permet à une municipalité de contracter un emprunt au fonds de roulement, pour des fins de financement d'actifs municipaux;

Attendu que le conseil municipal de Saint-Cléophas souhaite procéder à l'achat d'un tracteur et des équipements divers par un emprunt au fonds de roulement;

Attendu que la Municipalité prévoit rembourser cet emprunt au montant de 82 900\$ en trois (3) versements répartis sur les années 2025, 2026 et 2027, dont les paiements seront comme suit:

- 27 000\$ en 2025
- 27 000\$ en 2026
- 28 900\$ en 2027

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité que le conseil municipal autorise l'emprunt d'un montant total de 82 900\$ au fonds de roulement, afin de financer l'achat d'un tracteur et d'équipements divers.

#### **214-2024**

##### **Acceptation d'une soumission de gré à gré pour l'achat d'un tracteur et d'équipements divers**

Attendu que le conseil municipal de Saint-Cléophas a évalué la nécessité d'acquérir un tracteur et des équipements divers pour effectuer différents travaux;

Attendu qu'une soumission de Machinerie JNG Thériault inc. a été reçue le 9 décembre 2024, en réponse à une demande de soumission de gré à gré;

Attendu qu'il a été jugé que la soumission de l'entreprise mentionnée ci-haut répond aux besoins de la municipalité;

Attendu que ladite soumission s'élève au montant de 82 900\$ (non taxable);

En conséquence il est proposé par madame Jacinthe Gauvin et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Machinerie JNG Thériault inc., pour un montant total de 82 900\$ (non taxable). Il est également résolu que le maire et/ou la directrice générale soient autorisés à signer tous les documents nécessaires à la conclusion de l'achat, et à faire tous les actes requis pour la mise en œuvre de cette décision.

#### **215-2024**

##### **Location d'équipement pour l'approvisionnement en carburant au garage municipal**

Attendu que la Municipalité doit procéder à la location d'équipement pour permettre l'approvisionnement en carburant (fuel) au garage municipal, dans le but de répondre aux besoins du tracteur acquis récemment;

Attendu que la Municipalité a reçu une soumission de la part de l'entreprise Sonic le 11 novembre dernier;

Attendu que la soumission présentée par Sonic fait partie intégrante de cette résolution et précise les modalités de la location, y compris le coût, la durée et les conditions de fourniture de l'équipement nécessaire;

En conséquence, il est proposé par madame Hélène Dumont et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte la soumission de Sonic pour la location d'équipement, et cela, pour une période de cinq (5) ans, afin de permettre l'approvisionnement en carburant au garage municipal. Il est également résolu que le maire et/ou la directrice générale de la municipalité soient autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, le contrat de location avec Sonic, conformément aux conditions spécifiées dans la soumission, et à prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre en œuvre cette décision.

#### **216-2024**

##### **Réception définitive totale des travaux - Reconstruction de la route Melucq PAVL – TFJ63943 et TECQ 2019-2023 - DOSSIER MRC NUMÉRO: 7,3-9070-19-31**

Considérant que la réception définitive totale comprenant le montant de la retenue finale concernant la reconstruction de la route Melucq s'élève à 35 716.29\$ taxes comprises;

Considérant que ladite réception comprend un crédit de 656.10\$ taxes incluses dû aux travaux liés à l'ensemencement hydraulique qui n'ont pas été faits;

Par conséquent, il est proposé par madame Micheline Morin et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que le paiement de 35 060.19\$ taxes incluses, soit remis à Les Entreprises L. Michaud et Fils (1982) inc. Le conseil autorise monsieur Jean-Paul Bélanger, maire, et/ou madame Katie St-Pierre, directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité, tous les documents nécessaires.

#### **217-2024**

##### **Confirmation de la réalisation des travaux au programme PRABAM**

Considérant que la Municipalité de Saint-Cléophas a reçu le 21 juin 2021 une lettre d'annonce au montant de 75 000\$ dans le cadre du PRABAM ;

Considérant que la municipalité a réalisé des travaux pour ces différents bâtiments municipaux, soit l'Hôtel de Ville, le garage municipal et le centre Philippe-Émile-St-Pierre (CPÉSTP);

Considérant que la Municipalité désire recevoir l'aide financière du PRABAM .

En conséquence, il est proposé par monsieur Michel Hallé et résolu à l'unanimité:

- Que la Municipalité de Saint-Cléophas atteste et confirme la réalisation des travaux visés par la reddition de compte finale du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

**218-2024**

**Levée de la séance**

Proposé par monsieur Réjean Hudon et résolu à l'unanimité par le conseil municipal que la séance soit levée à dix-neuf heures dix minutes (19h10).

*Jean-Paul Bélanger*  
Maire

*Katie St-Pierre*  
Directrice générale et gref.-trés.

